



*terrain d'arts
en loire-atlantique*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 DÉCEMBRE 2025

DELIBERATION N°2025-30

OBJET

• MISE À JOUR DE LA POLITIQUE TARIFAIRES DU BAR / RESTAURANT •

Le Conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni dans les locaux de Mixt à Nantes sous la présidence de Dominique Poirout				
DATE DE CONVOCATION Le 25 novembre 2025	MEMBRES TITULAIRES OU SUPPLÉANTS	PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	ABSENTS
	BIR Cécile - titulaire ALEMANY Jérôme - suppléant		X	
	COUÉ Julien			X
	DUBEAU Christine	X		
	GERARD ANNE ou son représentant	X		
NOMBRES DE MEMBRES	GERMAIN THOMAS Patrick	X		
EN EXERCICE	GIRARDOT-MOITIÉ Chloé - titulaire BESSIÈRE Ugo - suppléant	X		
16	JANSEN Louise – titulaire RETIF Ludovic - suppléant	X		
PRÉSENTS	LE BALH Nina – titulaire RUSSON Gaetane - suppléante	X		
9	LE MOULLEC Catherine		X	
REPRÉSENTÉS	MAGRE Vincent		X	
2	MARTINEAU David – titulaire BIGEARD Myriam - suppléante	X		
VOTANTS	PARAGOT Agnès – titulaire BOUVAIS Erwan - suppléant			X
11	POIROUT Dominique – titulaire FETIVEAU Yannick - suppléant	X		
SALLE Fanny – titulaire	OUDAERT Nicolas - suppléant	X		
SEASSAU Aymeric – titulaire	BOURDON Émilie - suppléante		X	
THEBAULT Alexandre – titulaire	LEROY Isabelle - suppléante		X	



*terrain d'arts
en loire-atlantique*

DELIBERATION N°2025-30

OBJET

• MISE À JOUR DE LA POLITIQUE TARIFAIRES DU BAR / RESTAURANT •

EXPOSÉ DES MOTIFS

Conformément aux lois N°2002-6 du 4 janvier 2002 et n°2006-723 du 22 juin 2006 relatives à la création d'établissements publics de coopération culturelle, et à son fonctionnement

Conformément aux décrets n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 et n° 2007-788 du 10 mai 2007 relatifs aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales

Vu le code général des collectivités territoriales notamment les articles L. 1431-1 et suivants et R. 1431-1 et suivants

Vu l'arrêté du 14 octobre 2013, du Préfet de Région, portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Le Grand T »

Vu l'arrêté préfectoral du préfet de région du 4 décembre 2024 portant modification de l'établissement public de coopération culturelle « Le Grand T » en « Mixt »

Vu les statuts de l'EPCC MIXT dans ses articles 11 et 12 relatifs aux attributions du Conseil d'administration et de la présidence du conseil d'administration

Vu le détail de la politique tarifaire du bar / restaurant présentée au conseil d'administration du 8 octobre 2025 en annexe.

VOTE

Il est proposé au conseil d'administration de valider la mise à jour de la politique tarifaire du bar / restaurant exposées dans le document annexé pour la détermination des tarifs du bar et du restaurant et de déléguer à Mme Catherine Blondeau, directrice de l'établissement, la mise en œuvre et les ajustements de la grille tarifaire du bar et du restaurant.



*terrain d'arts
en loire-atlantique*

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration

DÉCIDENT

Article 1 :

D'approuver la mise à jour de la politique tarifaire du bar / restaurant exposées dans le document annexé pour la détermination des tarifs du bar et du restaurant et de déléguer à Mme Catherine Blondeau, directrice de l'établissement, la mise en œuvre et les ajustements de la grille tarifaire du bar et du restaurant.

À :
L'unanimité
... vote « POUR »
... vote « CONTRE »
... vote « ABSTENTION »

Madame Dominique Poirout, Présidente de l'EPCC, et Madame Catherine Blondeau, directrice sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Régulièrement publié et transmis en préfecture le
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Fait à Nantes, le 05/12/2025
La Présidente de l'EPCC Mixt
Dominique Poirout